



Artiste auteur : faire le point sur son statut

Le statut d'artiste auteur a connu de nombreuses évolutions depuis 2020 : déclarations, activités, charges sociales... Cette journée de formation permet de faire le point sur le statut d'artiste auteur : quels sont les changements, quand et comment les appliquer auprès de ses clients et diffuseurs ? Que faire en cas de multi-activités ?

PUBLIC

Cette formation s'adresse à tout porteur de projet en arts visuels qui envisage développer tout ou partie de ses activités d'artiste sous le statut de travailleur indépendant et soucieux d'appréhender le cadre légal de l'activité artistique.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une pratique artistique inscrite dans les arts visuels s'appuyant sur une démarche formalisée, un travail de production et de diffusion de ses œuvres
- Envisager son activité artistique en tant que projet professionnel

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le cadre juridique, social et fiscal des artistes auteurs, les démarches et obligations associées
- Facturer les différentes activités d'artiste auteur
- Appliquer le précompte et connaître les obligations des diffuseurs
- Identifier les sociétés de gestion collective des droits d'auteurs et leurs rôles

CONTENUS

- Les activités de l'artiste auteur et les modes de rétribution
 - Distinction entre salariat et travail indépendant
 - Le régime fiscal et social de l'artiste auteur
 - La facturation, le précompte et la contribution 1,1 % diffuseur
 - Les sociétés de droits d'auteurs
- Le statut d'artiste auteur

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Cette formation alterne apports théoriques et méthodologiques. Elle s'appuie sur le partage d'expériences et sur des exercices participatifs pour instaurer une dynamique de groupe et susciter des échanges autour de cas concrets. Les supports pédagogiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

ÉVALUATION

- Exercices individuels et en groupe
- Auto-évaluation des apprentissages et questionnaire de satisfaction.

INTERVENANTE

VIRGINIE LARDIÈRE, co-fondatrice de l'agence amac, est responsable de l'accompagnement des artistes plasticiens bénéficiaires du RSA en Loire-Atlantique et anime dans ce cadre des journées d'information sur l'exercice de l'activité artistique.

INFORMATIONS PRATIQUES


Durée :
1 jours / 7 heures de formation


Horaires :
9h30-12h30 / 14h-18h

Effectif :
10 personnes

Frais pédagogiques :
245 € H.T

Renseignements et inscriptions :
formation@amac-web.com
02 40 48 55 38

 Taux de satisfaction : 100 % (taux de répondants 100% à la date du 15/06/2021)

 Accessible aux personnes handicapées moteur. D'autres types de handicaps peuvent être pris en charge sur demande.